

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE



Groupe de Travail Climat REDD Rénové
GTCRR
COORDINATION NATIONALE

**NOTE DE CONTRIBUTION DU GTCRR SUR LE DOCUMENT DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE L'ENERGIE**

1. Introduction

La République Démocratique du Congo a signé à deux reprises (entre 2016-2020 et de 2021-2031) ; une lettre d'intention avec le « Central African Initiative », CAFI en sigle ; qui prévoit de nombreuses réformes sectorielles parmi lesquelles la réforme du secteur de l'énergie ; ceci en vue de réduire la pression sur les ressources forestières et garantir ainsi l'équilibre climatique au niveau local ; sous régional et global tout en répondant à la demande en énergie de la population congolaise.

Pour ce faire ; l'élaboration de la politique nationale de l'énergie (PNE) fait partie des jalons visé par ce nouvel accord.

Dans la mise en œuvre de ce processus, les acteurs de la société civile environnementale réunis dans le Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) ont ainsi ; dans le cadre de leur mission¹ ; analysé le draft de document de politique sur la Politique Nationale de l'Energie proposé par le Programme des Nations Unies pour le Développement en charge de conduire ladite réforme ; pour s'assurer de la prise en compte des préoccupations des communautés locales et peuples autochtones qu'ils accompagnent.

La présente note des contributions résume les observations de forme comme de fond relevé par les différents acteurs dans la quasi majorité des provinces couvertes par le GTCRR.

2. Méthodologie

La méthodologie utilisée pour analyser le draft de document de PNE a été la consultation des différents acteurs.

En effet, entre le 15 juillet et le 02 août 2022 ; une vingtaine d'acteurs par province, se sont réunis en focus group pour analyser section par section les éléments proposés dans ledit document de politique et ont formulé un certain nombre de recommandations dont la synthèse est reprise au point suivant.

3. Synthèse des contributions provinciales sur le draft de document de PNE

¹ Dans le document explicitant les rôles et responsabilités des acteurs de la société civile environnementale au sein des programmes sectoriels REDD+, ceux-ci ont entre autres rôles de : « Participer à la conception des programmes, à l'élaboration des politiques et des textes juridiques »

A. Observations sur la forme

Chapitres et sections	Propositions
Document de PNE en général	Restructuration du document de PNE
	<p>1. Introduction générale : Ce point aura à présenter les considérations générales (préliminaires) du processus, comment a-t-on mené le processus d'élaboration de la PNE (démarche méthodologique) qui inclut les sous-points suivants : la collecte/récolte des données, la consultation des parties-prenantes, l'analyse des données et l'identification des problèmes majeurs ; le rapport diagnostic et l'ensemble des résultats (bilan) du cadre juridique, l'élaboration de la PNE et une brève présentation de la RDC.</p> <p>2. Chapitre 1^{er} : Contexte et justification de la PNE : Ce chapitre devra successivement présenter le contexte historique du secteur de l'énergie en RDC ; le diagnostic global différentiel du secteur énergétique et cela par sous-secteur et les enjeux de la PNE (social, économique, environnemental, politique, du développement...)</p> <p>3. Chapitre 2^{ème} : Cadre et orientations stratégiques de la PNE : Ledit chapitre s'appesantirait sur deux principaux sous-points à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre stratégique qui inclura : Vision ; Mission ; Objectifs et Principes - Orientations stratégiques : parlera des axes stratégiques par sous-secteur concerné <p>4. Chapitre 3^{ème} : Mise en œuvre de la PNE : Le contenu de ce chapitre devrait présenter entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instances de gouvernance et de pilotage aux niveaux : national, provincial et local ; - Instruments de gouvernance : (outils de planification nationale et de planification provinciale) - Rôles des acteurs ; - Formation et/ou renforcement des capacités des cadres énergéticiens ; - Financement du secteur ; - Mécanisme de suivi-évaluation. <p>5. Un point portant sur le cadre opérationnel devrait aussi être développé</p>
Chapitre 1. Contexte et justification	<p>➤ <u>Concernant les défis spécifiques (point 1.2.2.)</u> Dans le tableau situé à la :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Page 10, sous-secteur de l'électricité, colonne de l'offre, reformuler ainsi : « <i>Dépendances techniques et administratives de certaines provinces malgré la décentralisation; faibles ressources humaines qualifiées ; faible sensibilisation et incitation à l'utilisation de l'électricité.</i> » - Page 11 sous-secteur des hydrocarbures, colonne de demande de GPL, ajouter : « <i>Inexploitation du GPL</i> » - Page 12. Sous-secteur biomasse, colonne se rapportant au cadre opérationnel, ajouter : « <i>Manque de planification des activités relevant du secteur de biomasse</i> » - Page 13 Sous-secteur des énergies renouvelables, colonne se rapportant au cadre opérationnel, ajouter : « <i>Forte exigence de frais douaniers sur les intrants des énergies renouvelables ; Inexistence et/ou le non équipement de service de contrôle de qualité ; Absence de renforcement des capacités aux énergéticiens.</i> » - Page 14, au niveau de la note en bas de page, reformuler ainsi : <i>Réduire les émissions de GES de 21 %</i> » en lieu et place de « <i>17% d'ici 2030</i> ». <p>➤ En rapport à l'efficacité énergétique (point 1.3.2.6) : il faudrait plutôt aborder la question au niveau de chaque sous-secteur.</p>
<p>Chapitre 2. Orientations et objectifs de la politique</p>	<p>Vision et mission</p>
	<p>➤ Mission (point 2.1.)</p> <p>La mission doit être celle du gouvernement congolais et non la mission du secteur lui-même. D'où la proposition de reformuler la mission en responsabilisant le gouvernement de la RDC comme suit : « <i>La mission globale du Gouvernement congolais dans le secteur de l'énergie en République démocratique du Congo est de créer les conditions favorables de fourniture des services énergétiques suffisants, sûrs, fiables, rentables et respectueux de l'environnement, aux ménages et à tous les secteurs économiques.</i> il faut enlever dans cette formulation «<i>sur une base durable</i> » qui paraît être une redondance, car on parle déjà de caractère « respectueux de l'environnement ».</p> <p>➤ Vision (point 2.2.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repousser la période d'atteinte de la vision « <i>en 2050 au lieu de 2040</i> » étant donné de la léthargie observée dans le chef de nos politiques. En effet, une évaluation du jalon portant sur la production du document de la PNE nous renseigne que ce document devrait être produit au bout de deux années mais dans la pratique cela a pris cinq ans, il faudrait donc un temps suffisant pour transformer cette vision en une réalité. - Définir des visions sous-sectorielles (vision par sous-secteur de l'énergie), des objectifs généraux et spécifiques des sous-secteurs pour enfin les consolider toutes ces visions en une vision globale de la PNE qui devra prendre en compte : l'accessibilité universelle (tant social, économique que géographique), la viabilité (technique, économique, environnementale et sociale) d'où se fonderont les priorités : principales et secondaires. <p>➤ Objectifs (point 2.3) : Formuler un objectif global suivi des objectifs spécifiques.</p>

Chapitre 3. Principes directeurs et axes stratégiques	Principes directeurs
	<p>➤ Gouvernance renforcée au niveau national, provincial et local Par rapport à ce principe, il a été proposé la reformulation suivante : « <i>Accès universel à des services énergétiques <u>adaptés au contexte local, propres et au coût abordable pour tous</u></i> »</p> <p>➤ Respect des droits humains, des communautés locales et des peuples autochtones Rajouter pygmées, ainsi dire « <i>Respect des droits humains, des communautés locales et des peuples autochtones <u>Pygmées</u></i> »</p> <p>➤ Intégration de la dimension genre et de l'équité dans les plans, stratégies, programmes et projets La reformulation suivante est proposée: « <i>prise en compte de la dimension genre dans les plans, stratégies, programmes et projets</i> » vu que dans la dimension genre, le principe d'équité y est inclus.</p> <p>➤ Promotion de l'efficacité énergétique Il a été proposé de reformuler ainsi : « <i>Promotion de l'efficacité <u>et l'efficience</u> énergétiques</i> »</p>
	Electricité
	<p>➤ En général, il a été proposé de commenter par un texte les axes car ils ne sont pas bien explicités et d'ajouter un objectif spécifique comme suit : « <i>Encourager l'exportation des produits autres sources d'énergie innovantes</i> »</p> <p>➤ Au niveau de l'objectif 1 ; « <i>Accroître l'offre pour l'indépendance énergétique</i> »; les quelques amendements proposés pour les interventions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un axe supplémentaire en amont des axes proposés : « <i>Faire la cartographie des ressources énergétiques nécessaires à la production, au transport et à la distribution de l'électricité</i> » - Reformuler l'axe 1, « <i>Réhabilitation, modernisation et construction des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité</i> » comme suit : « <i><u>Construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité sur l'ensemble de la RDC</u></i>».² - Remplacer « renforcement » par « promotion » pour l'axe 2 et ainsi dire « <i><u>Promotion de la production décentralisée de l'électricité</u></i> » - Préciser l'axe 3, « <i>Promotion de l'industrie électrique</i> » comme suit : « <i><u>Promotion de l'industrie de production de matériels et équipements électriques</u></i> »

² Ceci dans la mesure où il y a des contrées où l'on identifie des chutes d'eau sensées accueillir la construction des barrages hydroélectriques, mais inaccessibles faute des routes. C'est le cas en province du Haut-Uélé de l'impressionnante chute d'eau de NADUMBE sur la rivière NEPOKO à environ 100 Km de la ville d'Isiro dont certaines études d'exploration estiment une production de l'électricité de plus de 140MW, mais inexploitée.

- Reformuler l'axe 4, « *Sécurisation du marché national de l'électricité* » de la manière suivante : « *Sécurisation du marché local, provincial et national de l'électricité* »
- Rajouter trois autres axes :
 - « *Axe 5 : « accroître l'exportation et l'importation de l'électricité issue des énergies renouvelables »*
 - « *Axe 6 : Formation et recherches des experts nationaux dans le domaine d'électricité »*;
 - « *Axe 7 : Faciliter les mesures fiscales en matière d'importation d'équipements et matériels de l'industrie électrique »*.
- **Au niveau de l'objectif 2, « Atteindre l'accès universel à l'électricité »**
 - Reformuler l'axe 3, « *Facilitation de l'accès à l'électricité aux populations, particulièrement aux plus démunis* » de cette manière : « *accroître l'accès à l'électricité aux populations particulièrement aux vulnérables* »
 - L'axe 5, « *Renforcement de la coordination des données et des études du secteur de l'électricité* » pourrait être reformulé ainsi : « *Mise en place d'un système de coordination des données et des études du secteur de l'électricité* »
 - Compléter l'axe 6 comme suit: « *Promotion de l'efficacité et l'efficience énergétique* »
 - Rajouter un septième axe « *Renforcement et respect des droits des consommateurs* »

Hydrocarbures

- Partant des principes directeurs de la PNE (point 1.3.1.) pour (i) respecter des droits humains, des communautés locales et des peuples autochtones ; (ii) prioriser les énergies renouvelables et/ou propres ; (iii) les responsabilités sociales et environnementales qu'a la RDC et (iv) l'intégration des enjeux sur les changements climatiques pour que la RD Congo soit un pays solution comme évoqué à Glasgow à l'occasion de COP26, reformuler les 2 objectifs en lien avec les hydrocarbures comme suit :
 1. « *Renforcer l'exploration, l'exploitation et la transformation des hydrocarbures en vue de réduire le déficit énergétique du pays en veillant à une exploitation à faible impact sur l'environnement en général et spécialement sur les forêts et la biodiversité* »
 2. « *Accroître l'indépendance énergétique liée aux importations des hydrocarbures en favorisant l'exploitation locale tout en conditionnant les investissements dans les zones tampons d'aires protégées par des études d'impact environnemental et social préalable* ».
- **Concernant l'objectif 1, « Renforcer l'exploration, l'exploitation et la transformation des hydrocarbures en vue de réduire le déficit énergétique du pays »,** il est proposé ce qui suit :
 - Que l'axe 2 soit amendé comme suit : « *Renforcement et reconstruction des infrastructures de transport, stockage, distribution et commercialisation des hydrocarbures* ».
 - Que l'axe 4 soit reformulé ainsi : « *Sécurisation du marché local, provincial et national des hydrocarbures pour la réduction des importations* ».

	<ul style="list-style-type: none"> - Rajouter un sixième axe : « <i>Formation et recherches des experts nationaux et transfert de technologie</i> » ➤ Au niveau de l'objectif 2, « <i>Accroître l'indépendance énergétique liée aux importations des hydrocarbures</i> » <ul style="list-style-type: none"> - L'axe 3, « <i>Appui à l'accroissement de l'approvisionnement du GPL et de sa disponibilité</i> » apparaît comme contradictoire au projet d'électrification et la souveraineté en matière électrique;
	<p>Biomasse-énergie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étant donné que l'objectif 1 de ce sous-secteur cadre avec les objectifs de la REDD+ : <ul style="list-style-type: none"> - Que le taux de la réduction de la part de la consommation du bois-énergie <i>soit augmenté à 50% au lieu de 46% du mix énergétique d'ici 2035.</i>
	<p>Energies renouvelables</p>
	<p>En principe, ce sous-secteur devrait être priorisé à celui des hydrocarbures par l'utilisation des technologies favorisant la réduction des impacts négatifs sur l'environnement en veillant à préserver les zones de conservation. A cet effet, les amendements suivants sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour ce qui est de l'objectif 1, « <i>Accroître la part des énergies renouvelables d'au moins 30% dans le mix énergétique</i> » <ul style="list-style-type: none"> - Revoir à la hausse le pourcentage dans le mix énergétique comme suit : « <i>Accroître la part des énergies renouvelables de 50% au lieu de 30%</i> ». - Reformuler l'axe 1, « <i>Valorisation à large échelle des énergies renouvelables</i> » comme suit : « <i>Facilitation de la production à grande échelle des composantes des énergies renouvelables</i> » - Rajouter un troisième axe à cet objectif : « <i>susciter les investissements des partenaires techniques et financiers dans ce secteur des énergies renouvelables</i> ». ➤ S'agissant de l'axe1 de l'objectif 2, « <i>promotion de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité dans le sous-secteur des énergies renouvelables</i> » ; la reformulation suivante est proposée : « <i>promotion et financement de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité dans le sous-secteur des énergies renouvelables</i> ».
	<p>Axes transversaux</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier les intérêts des groupes vulnérables (PVH, PVV, PA et COLO) au 3ème Chapitre, point 3.3.6
<p>Mécanisme de mise en œuvre et de</p>	<p>Face aux défis qui guettent le secteur de l'énergie (mise en application de la loi N°014 portant sur le secteur de l'énergie ; absence d'une politique nationale énergétique pour attirer les investissements et d'une coordination du système d'information entre partenaires et l'Etat congolais) ; il est proposé de :</p>

suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en place le système d'informations de données coordonné entre les ONG travaillant dans le secteur avec les institutions étatiques➤ Eradiquer le chevauchement dans les attributions des institutions➤ Mettre en place une politique de vulgarisation des textes juridiques et réglementaires par les OSC.➤ Créer un Conseil Consultatif de l'Energie applicable mutatis-mutandis au niveau national et provincial, au lieu de développer un cadre de collaboration tel que dit à la page 26, point 4.3.
------------------------------	--

B. Observations sur le fond

Du point de vue général
<ol style="list-style-type: none">1. Renforcer la capacité des acteurs du secteur de l'énergie.2. Améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie3. Intensifier la communication de proximité (utilisation, connaissances, formation, etc.) dans le secteur énergétique avec les utilisateurs4. Renforcer la capacité des acteurs, les techniciens en énergie et rendre attractif les financements dans le domaine de l'énergie5. Promouvoir efficacement la production de l'énergie en prenant en compte les besoins énergétiques de chaque entité décentralisée dans l'élaboration du Plan de Développement Local (PDL)6. Numériser le secteur énergétique, afin de rendre disponible les données statistiques fiables et accessibles ;7. Former et renforcer les capacités du capital humain dans le secteur énergétique du pays;8. Moderniser et reconstruire les infrastructures énergétiques dans le pays;9. Etablir une collaboration entre le secteur public, privé et la société civile en vue de favoriser les échanges entre les différents acteurs sur les questions d'énergie10. Décentraliser le secteur énergétique et l'équiper pour remplir sa mission librement selon les ressources énergétiques disponibles dans chaque province11. Revisiter la loi sur les hydrocarbures de 2014 et de la loi sur l'électricité de 2015 afin de les adapter au contexte de la Politique Nationale de l'Energie12. Actualiser les différents Plans d'Actions Provinciaux (PAP) conformément aux différentes stratégies sectorielles (électricité, énergie, hydrocarbure, biomasse, ...)13. Créer un fond national de recherche pour la mobilisation des moyens nécessaires pour les énergies nouvelles et renouvelables14. Sensibiliser la base sur les concepts suivants : énergie, électricité, bois énergie, biomasse, hydrocarbure, énergie renouvelable, énergie nouvelle, ...
Axe I : Electricité
<ol style="list-style-type: none">1. Installer les sites d'alimentation en électricité à travers toute l'étendue du territoire national tenant compte des besoins des ménages³ ;2. Mener des études pour arriver à déterminer le coût d'accès à l'électricité et l'adapter aux revenus des utilisateurs,3. Prévoir le renforcement des capacités des parties prenantes intervenantes dans l'utilisation de l'électricité et les services en charge du secteur,4. Envisager l'allègement des impôts et taxes au profit des entreprises qui investissent dans le secteur de l'électricité,5. Tenir compte des potentialités locales dans la promotion de l'industrie électrique notamment la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes6. Promouvoir le partenariat public privé dans le secteur de l'électricité,7. Renforcer la vulgarisation à tous les niveaux (ETD, province, national) de la loi sur le secteur de l'électricité en vue de garantir l'implication des animateurs provinciaux et des ETD dans la gestion du secteur,

³ Cfr Diagnostic sur le secteur de l'énergie

8. Améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et des agents y commis.
9. Prendre en compte la participation communautaire dans la gouvernance du secteur de l'électricité.
10. Valoriser les résultats des recherches dans le secteur de l'électricité
11. Promouvoir l'utilisation de l'hydro-électricité.

Axe II : Energies renouvelables

1. Promouvoir l'utilisation par les communautés des énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles
2. Renforcer les capacités des utilisateurs sur l'exploitation durable des énergies renouvelables,
3. Accorder aux communautés des facilités d'accès aux énergies renouvelables,
4. Accélérer le processus d'élaboration des politiques ainsi que les mesures d'accompagnements sur l'utilisation, l'accès et la gestion des énergies renouvelables, et les vulgariser.
5. Appuyer les jeunes d'options techniques à entreprendre (formation, entrepreneuriat) dans le domaine des énergies renouvelables.
6. Favoriser les transferts des compétences à tous les niveaux dans le domaine des énergies renouvelables.
7. Promouvoir les technologies de substitution (foyers améliorés, biogaz, etc.) au bois-énergie dans la cuisson.
8. Promouvoir le mix énergétique (hydro-électricité, photovoltaïque, etc.) pour une cuisson propre et ainsi réduire la pollution.
9. Elaborer une stratégie nationale sur les énergies renouvelables

Axe : Hydrocarbures

1. Rendre effectif la décentralisation des décisions de l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures
2. Assurer le suivi du processus d'octroi des blocs pétroliers en attendant la validation de la politique nationale de l'énergie qui servira de guide pour une utilisation durable des services éco-systémiques que nous procurent les ressources naturelles.
3. Assurer qu'à tous les niveaux, les cahiers de charge élaborés par les communautés impactées par les exploitants d'hydrocarbures sont respectueux de l'environnement et mis en œuvre sans contraintes ni influences politiques.
4. Assurer la promotion des bassins sédimentaires, la transformation locale du brut congolais, l'approvisionnement régulier en produits pétroliers du pays et ; desservir les populations les plus démunies, les ménages agricoles et les industries rurales ; afin de valoriser les technologies agricoles.

Axe : Biomasse Energie

1. Renforcer la gouvernance et le cadre légal sur la biomasse énergie,
2. Promouvoir l'expertise dans le domaine de la biomasse énergie
3. Promouvoir le partenariat public-privé dans le secteur de la biomasse-énergie.
4. Augmenter les sources d'approvisionnement de bois énergie par des techniques innovantes et respectueuse des procédures légales en vue d'accroître la disponibilité du bois-énergie dans les bassins d'approvisionnement et réduire la pression sur les forêts naturelles.
5. Organiser les acteurs dans le secteur de la biomasse-énergie
6. La réduction de la consommation du bois-énergie à 20% au lieu de 46%.

4. Conclusion

Au terme de cette analyse, les acteurs de la société civile estiment que les différentes recommandations ici formulées contribueront au document de politique national de l'énergie en prenant en compte les droits des communautés et peuples autochtones.

En effet, selon les spécificités et les attentes de chaque province, les besoins en énergie devraient être couverts pour favoriser un accès de tous à l'énergie.

Un plaidoyer s'en suivra pour s'assurer que ces différentes propositions soient effectivement prises en compte autant dans la politique en élaboration que dans les mesures d'application qui s'en suivront.